

ANNEXE 10

Dispositif et postes « Plus de maîtres que de classes »

DISPOSITIF

La mission du maître surnuméraire vient en appui de ses collègues dans la classe.

Les maîtres souhaitant postuler sur ces postes devront s'informer des conditions particulières du projet éducatif d'équipe mis en place. Ce projet prévoit les modalités d'intervention de ce maître dans l'école, en liaison avec les Adjoints et le Directeur de l'école sous l'autorité de l'IEN de la circonscription.

Les maîtres nommés sur ces postes bénéficieront d'un dispositif de formation continue préalable à leur prise de poste.

AFFECTATION

Suite aux opérations du mouvement, **ces postes sont attribués à titre définitif à un titulaire à temps complet. Ce poste est incompatible avec une autre fonction.**

Afin de favoriser la mise en œuvre et le suivi du projet, un engagement pluriannuel sur ce poste sera, dans la mesure du possible, recherché.

Les postes « plus de maîtres que de classes » pourront être consultés dans le livret des postes disponible sur le site de la DSDEN 95 et dans l'application SIAM sous la rubrique « **MAITRE SUP : Maîtres supplémentaires** »

La prise de contact obligatoire s'effectue par courriel pour une prise d'information du poste demandé à chaque I.E.N. de ou des circonscription(s) concernée(s), **avant le 29 mars 2017.**